

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 09/09/2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

- aux mesures décidées par la préfète de la Charente, pour le bassin Aume-Couture,
- aux mesures décidées par le préfet des Deux-Sèvres, pour le bassin du Mignon,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 09 septembre 2020, 19 heures :

| OUGC | Bassin | Mesures de restriction |
|------|------------|--|
| EPMP | Curé-Sèvre | Mesure exceptionnelle de coupure Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires |

Mesures nouvelles à compter du jeudi 10 septembre 2020, 08 heures :

| OUGC | Bassin | Mesures de restriction |
|------------|--------------|--|
| COGEST'EAU | Aume Couture | alerte d'été + mesures préventives Interdiction d'irriguer sauf cultures dérogatoires déclarées |

Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures reconduites :

| OUGC | Bassins | Mesures de restriction | Date d'entrée en vigueur (08 heures) |
|------------------|---|--|---|
| SAINTONGE | Seugne | alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) | mercredi 09 septembre 2020 |
| | Antenne-Rouzille | coupure interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf pour cultures dérogatoires validées | mardi 08 septembre 2020 |
| | Boutonne Gères-Devise | alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) | vendredi 02 septembre 2020 |
| | Seudre Charente aval Bruant | | mercredi 19 août 2020 |
| | Marais Nord de Rochefort Marais Sud de Rochefort | alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives : Interdiction d'irriguer : - tous les jours de 10 à 19 heures - les nuits de mercredi à jeudi et samedi à dimanche (à l'exception des cultures maraîchères et des systèmes d'irrigation en goutte à goutte) | mercredi 12 août 2020 |

Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| OUGC | Bassins | Mesures de restriction | Date d'entrée en vigueur (08 heures) |
|-------------------|---|---|---|
| COGEST'EAU | Né | CRISE Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires | mardi 04 août 2020 |
| EPMP | Mignon MP7 | Mesure exceptionnelle de coupure Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires | Jeudi 20 août 2020 |
| | Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 Sous bassin Marais Nord Aunis MP 5.4 (pour les prélèvements superficiels) | Alerte d'été Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) | lundi 03 août 2020 |

Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

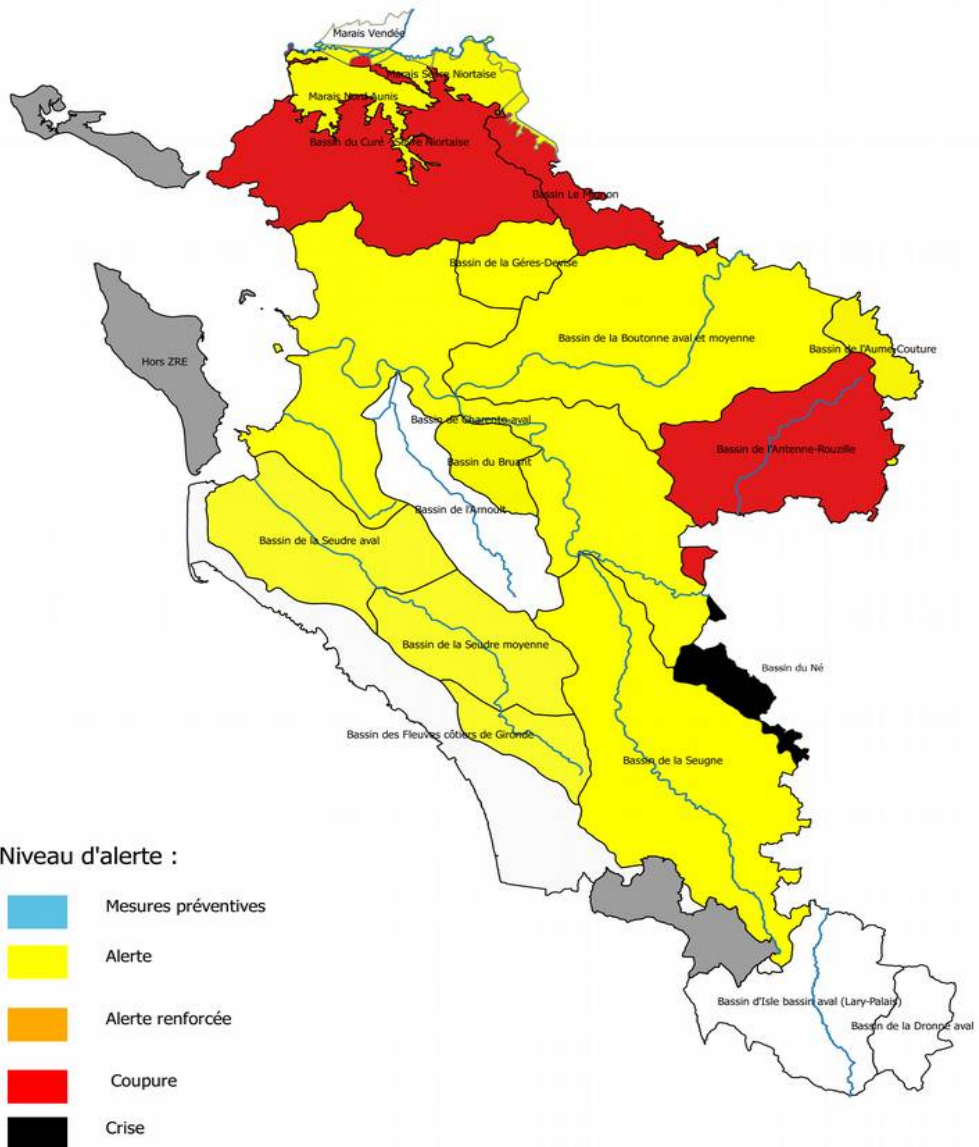
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Gestion quantitative de l'eau
Situation des bassins de Charente-Maritime au 10 septembre 2020**



BD CARTHAGE
DDTM17

**Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1